

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CD77

présenté par

Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Plan de reconversion pour les salariés travaillant dans le secteur des jets privés (ligne nouvelle)	200 000 000	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement d'appel, les député·es LFI-NFP proposent de mettre en oeuvre un plan de reconversion des salarié·es travaillant dans le secteur des jets privés.

Les député·es LFI-NFP sont en effet pour l'interdiction de la circulation des jets privés dans l'espace aérien français. Cette interdiction ne concerne pas les vols d'évacuation sanitaire, les vols qui concernent la sécurité nationale ou encore les jets privés militaires.

Alors que le gouvernement appelle les Français et Françaises à la sobriété énergétique pour réduire leur empreinte carbone, les ultras riches sont épargnés et continuent d'afficher en toute impunité un bilan carbone désastreux. Le symbole de ce mode de vie écocidaire est l'utilisation des jets privés.

D'après un rapport de l'ONG Transport & Environment entre 2005 et 2019, les émissions de CO2 des jets privés en Europe ont augmenté de près d'un tiers (31 %). Selon ce rapport, l'usage d'un jet privé est entre 5 à 14 fois plus polluant qu'un vol réalisé sur une ligne commerciale et 50 fois plus polluant qu'un trajet en train.

En France, 1 avion sur 10 qui décolle est un jet privé et près de 40 % de ces vols se feraient à vide. En 2019, ils ont émis près de 400 kilotonnes de CO₂, soit autant que 180 000 voitures thermiques par an.

Cette situation est d'autant plus scandaleuse que des liaisons ferroviaires à grande vitesse existent sur 70 à 80 % des 10 itinéraires de jets privés les plus populaires de notre pays !

Par cet amendement d'appel, les député·es LFI-NFP proposent donc de prévoir un plan de reconversion des salarié·es travaillant dans ce secteur, pour qu'ils puissent aller vers des secteurs de la bifurcation écologique, comme le ferroviaire, la rénovation thermique ou encore les énergies renouvelables.

Le présent amendement prévoit d'abonder de 200 millions d'euros le programme nouvellement créé "Plan de reconversion pour les salariés travaillant dans le secteur des jets privés". Il s'agit ici d'un amendement d'appel. Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'autres programmes de la mission. Les député·es LFI-NFP appellent néanmoins le gouvernement à lever le gage et à ne pas diminuer en parallèle les fonds nécessaires déjà prévus pour la bifurcation écologique. Les crédits permettant d'abonder en CP et en AE le programme nouvellement créé sont issus d'un transfert de crédits 200 millions d'euros en CP et en AE issus de l'action 12-01 du programme 345 "Service public de l'énergie".